

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
7 juillet 2020

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 27

Votants 29

OBJET :
5c. CONSEIL
D'ADMINISTRATION
DE LA MAISON DE
RETRAITE. ÉLECTION
DE 2 DÉLÉGUÉS.

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 24/07/2020

Reçu en préfecture le 24/07/2020

Affiché le

29/07/2020

ID : 059-218904004-20200713-24072020-SC-MK-DE



L'an deux mil-vingt, le treize JUILLET à dix-huit heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Étaient présents : M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BEURAERT Martine – M. BAUDRY José – Mme BOULENGER Delphine – M. MORVAN Hervé – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – M. SERE Soarey Idriss – Mme BILLIAU Marie-Françoise – M. LAPIERRE Julien – Mme BOUVET Margaret – M. MOUILLE Julien – Mme QUIQUE Corinne – M. VERMEESCH Olivier – Mme BLANQUART Marine – M. COUSYN Sébastien – Mme CARLIER Nathalie – M. DECREUS Christophe – Mme MARMINION-OBERT Nadine – M. DELFLY Jean-Louis – Mme CAPPELLE Christiane – M. ROBBE Jean-Pierre – Mme LORPHELIN Martine – M. LORIDAN Bernard – Mme PETITPRET Sabine – Mme DI PENTA Anna – Mme DELANSAY Sylvie – M. BEZILLE Marc
Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES : M. TIMLELT Frédéric – M. CAILLIAU Christian **donnant procurations respectives à** Mme LORPHELIN Martine – Mme DI PENTA Anna.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme BOULENGUER – PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal, dans le cadre de son renouvellement, à procéder à la désignation de 2 délégués (en plus du Maire qui est Président de droit) appelés à siéger au sein du Conseil d'Administration de la Maison de Retraite de Merville, en application de l'article R.315-11 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Ces délégués remplacent ceux désignés par le Conseil Municipal élu en 2014, dont les pouvoirs sont expirés en même temps que ceux de cette assemblée.

En application de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités
Monsieur le Maire invite l'assemblée à procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés, conformément à l'article L5211-7 du Code Général des Collectivités territoriales. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il sera procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé sera déclaré élu.

Chaque conseiller municipal, a remis au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc et fermé.

Les votes ont donné les résultats suivants :

Election des délégués

Premier tour de scrutin :

Nombre de Votants :	29
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	29
Bulletins nuls ou blancs :	1
Suffrages exprimés :	28
Majorité absolue :	15

